



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS  
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 20 décembre 2022

**Présents** : Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Michèle TETENOIRE, Jean-Daniel GUIEU, Nancy PERNIN-JAUME, Carole CHAUVET, Ghislaine GARCIA, Philippe MINIER, Marie LAGIER.

**Excusés** : Chantal MONINO (pouvoir à Philippe MINIER), Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Marie LAGIER), René MICHEL (pouvoir à Carole CHAUVET), Christine MICHEL (pouvoir à Etienne BERENGUEL).

**Absents** : Lionel RAIMBAULT

**Secrétaire de séance** : Michèle TETENOIRE

Ordre du jour :

Commande publique

- ✓ Devis de location d'une carotteuse
- ✓ Achat de fioul
- ✓ Achat d'essuie-glaces et chaines
- ✓ Achat de petites fournitures

Petite enfance

- ✓ Convention territoriale globale avec la CAF des Hautes Alpes

Domaine et patrimoine

- 01 Extinction de l'éclairage public

Finances

**Budget lotissement**

- ✓ Clôture du budget en 2023

**Questions diverses**

*La séance est ouverte à 19h05*

Monsieur le Maire constate le quorum et énonce les procurations : Chantal MONINO (pouvoir à Philippe MINIER), Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Marie LAGIER), René MICHEL (pouvoir à Carole CHAUVET), Christine MICHEL (pouvoir à Etienne BERENGUEL).

**01 Devis de location d'une carotteuse**

Michèle Tetenore indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient, afin de pouvoir installer et alimenter le panneau affichage légal, de louer une carotteuse. Elle présente à cet effet le devis de la société SAE Matériel, pour un montant de 94.70 euros. Approuvée à l'unanimité.

**02 Achat de fioul**

Michèle Tetenore indique aux membres du Conseil Municipal que le fioul est à renouveler sous la boulangerie et la Maison forestière et indique avoir sollicité deux devis à cet effet.

Seule l'entreprise Charvet a répondu.

Etienne Berenguel demande quelle était l'autre entreprise sollicitée. Michèle Tetenore indique qu'il s'agit de Matheron.

Ghislaine Garcia et Philippe Minier indiquent que le fioul était moins cher chez Matheron

Carole Chauvet demande s'il n'est pas mieux d'anticiper le remplissage des cuves durant l'été. Michèle Tetenore indique que le fioul n'était pas moins cher cet été.

Le devis de Charvet est approuvé à l'unanimité.

**03 Achat d'essuie-glaces et chaines**

Michèle Tetenore indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient, pour le bon fonctionnement et la bonne utilisation du véhicule électrique, de changer les essuie-glaces et les chaines à neige.

Elle présente à cet effet le devis de la société Vianor, pour un montant de 173.90 euros TTC.

Approuvée à l'unanimité.

**04 Achat de petites fournitures**

Michèle Tetenore indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient, pour le bon fonctionnement du matériel informatique, de la sono et pour l'école, d'acquérir quelques fournitures.

Elle présente à cet effet le devis de la société Darty, pour un montant de 106.95 euros.

Approuvée à l'unanimité.

Petite enfance**05 Convention territoriale globale avec la CAF des Hautes Alpes**

Michèle Tetenoire rappelle les éléments suivants : après les Contrats Enfance et les Contrats Temps Libres, le Contrat enfance jeunesse (Cej) a été la démarche contractuelle majeure portée par les Caf, depuis 2006, pour encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Ce dispositif permet de poser un diagnostic des besoins et de formaliser un schéma de développement partagé avec les collectivités locales. Il comporte par ailleurs des mécanismes financiers permettant de cofinancer le reste à charge des collectivités et de soutenir le développement de postes de coordination. La simplification du dispositif de soutien au développement des services aux familles s'appuie sur un cadre contractuel et des modalités de financement rénovées : **la Convention territoriale globale.**

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations, la CAF des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et l'ensemble des communes de Serre-Ponçon souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre dans le respect des compétences de chacun. Elle précise les champs d'intervention de la CAF : la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

Approuvée à l'unanimité.

Domaine et patrimoine**06 Extinction de l'éclairage public**

Jean-Daniel Guieu rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a été ainsi engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'éclairage public pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Elle le sollicitera également pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé de l'investissement qui sera nécessaire.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En périodes de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Monsieur le Maire propose d'étudier la question par poste d'éclairage.

Pour les postes déjà équipés d'une horloge astronomique, Monsieur le Maire propose :

<u>Quartiers</u>	<u>Horaires d'extinction</u>
Haut du village (HLM Crots)	23h -> 5h
L'entrée côté Est (Pralançon)	23h -> 5h
L'entrée côté Ouest (les Roseaux)	23h -> 5h
Le camping	23h -> 5h

Monsieur le Maire propose également d'initier une rénovation de l'éclairage public afin d'arriver à terme à un dispositif entièrement équipé de Leds et des départs équipés d'horloges astronomiques permettant la coupure.

Ainsi l'équipement des points lumineux le permettant en ampoules Leds est possible aux quartiers suivants :

<u>Quartiers</u>	<u>Nombre de points lumineux</u>	<u>Coût estimé HT</u>
Picomtal	10	2 000 €
Le Forest	8	1 600 €
Le Drouvet	3	600 €
Beauvillard	5	1 000 €
Les Chaups/Moulins	14	2 800 €
Lot. Du Champ de l'Ours	5	1 000 €
<b>Total</b>		<b>9 000 €</b>

Le changement de lanternes par des 4 faces, avec ampoule leds et la mise aux normes seraient à faire dans les quartiers suivants :

<u>Quartiers</u>	<u>Nombre de points lumineux</u>	<u>Coût estimé HT</u>
Le Plan - RN 94	5	2 250 €
Jouglard	1	450 €
Le Poët	5	2 250 €
Le Monnard	1	450 €
Les Gendres	4	1 800 €
Saint Jean	3	1 350 €
Les Dourieux	4	1 800 €
Les Sagnières	2	900 €
Marlès	5	2 250 €
Les Catalans	1	450 €
Les Thozans	2	900 €
Les Fabres	1	450 €
Les Chauvières	1	450 €
Les Chabriers	1	450 €
Les Moulins	11	4 950 €
Montmirail	4	1 800 €
Boscodon	1	450 €
Le Bois	3	1 350 €
<b>Total</b>		<b>24 750 €</b>

Enfin, l'équipement de l'ensemble des départs, estimé à 580€ HT/unité, est estimé à un montant total de 13 920€HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés aussi Monsieur le Maire propose de solliciter les partenaires financiers suivants au taux le plus élevé pour un montant total de travaux de 47 670€ HT.

L'Etat au titre du Fond vert ou de la Detr,

Le Syep

Le conseil Régional au titre de Nos communes d'abord

Le Conseil Départemental

Ceci dans l'optique d'atteindre au taux d'autofinancement de 20%.

Ghislaine Garcia demande si la Zone artisanale des Moulins est concernée par l'extinction, notamment pour des questions d'assurance puisqu'en l'absence d'éclairage public, la sécurité n'est plus assurée.

Marielle Tréhout répond que la zone artisanale est concernée. Dans les Moulins, il y a 2 départs, un qui peut être équipé de leds et l'autre qui nécessite un changement des lanternes.

Carole Chauvet demande à Ghislaine Garcia si dans ce cas les entreprises doivent contacter leur assurance ? Ghislaine Garcia confirme.

Monsieur le Maire dit que la commune doit être la dernière à approuver ce type de délibération et que dans toutes les communes, il n'y a pas de problèmes.

Carole Chauvet demande si sa demande de pouvoir faire 2 saisons est prise en compte.

Monsieur le Maire dit que les horaires ne sont pas remplis pour laisser le conseil choisir.

Philippe Minier indique que Ghislaine Garcia lui dit qu'il y a eu un vol à la zone artisanale d'Embrun.

Nancy Pernin Jaume demande s'il n'est pas possible de couper dans les hameaux et laisser allumé dans la zone industrielle.

Marie Lagier demande ce qu'a dit l'assurance, est-ce qu'elle lui a donné un devis de surcout ?

Ghislaine Garcia indique que c'est une information verbale à ce jour.

Etienne Berenguel demande si elle a eu écho d'autres entreprises au sujet de leur assurance.

Marie Lagier indique que les derniers cambriolages sur la commune ont eu lieu en journée, ce qui est confirmé par les statistiques.

Ghislaine Garcia rappelle que la Boutique du Surfer avait été cambriolée.

Etienne Berenguel et Nancy Pernin Jaume pensent que les maisons sont davantage concernées en journée et les entreprises la nuit.

Marie Lagier demande à Ghislaine Garcia si son entreprise n'est pas équipée d'alarme.

Ghislaine Garcia répond affirmativement.

Monsieur le Maire indique que les zones artisanales d'Embrun et Baratier sont éteintes et n'ont pas de difficultés. Les zones artisanales de la France entière sont éteintes. Il sollicite les membres du conseil pour proposer des horaires.

Carole Chauvet dit que les 4 premiers secteurs sont à ce jour concernés et que cela fera une première expérience. Cependant elle persiste à dire qu'il vaudrait peut-être faire une distinction entre l'hiver et l'été et faire une période du 15/11 au 15/03 durant laquelle on laisserait allumé. Elle est d'accord sur le principe.

Monsieur le Maire indique que tout le monde a un portable maintenant pour s'éclairer. Carole Chauvet pense que les personnes âgées n'en ont pas.

Monsieur le Maire et Marie Lagier pense qu'à 23h ou minuit les personnes âgées ne sont pas forcément dehors à ces horaires.

Carole Chauvet redit qu'avec la période de glace, couper comme ça cela bouscule les habitudes.

Monsieur le Maire dit que toutes les communes l'ont fait. Michèle Tetenoire rappelle que des sondages auprès de la population ont été faits. Carole Chauvet dit que dans des endroits isolés, certaines personnes ne souhaitent pas la coupure. Elles n'ont peut-être pas répondu parce qu'elles sont conscientes qu'il faut faire des économies d'énergie et que le conseil peut prendre ses responsabilités.

Elle pense qu'on pourrait laisser allumé l'hiver. Monsieur le Maire dit que dans ce cas, on commencerait par laisser allumé.

Marie Lagier dit qu'on peut couper et voir le retour d'expérience.

Monsieur le Maire dit que c'est modulable et que c'est dans l'air du temps de couper.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte que l'éclairage public soit interrompu sur des secteurs de la commune sus-dits (village) de 23h à 5h, à 10 voix pour

(Jean-Pierre GANDOIS, Jean-Daniel GUIEU, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Michèle TETENOIRE, Philippe MINIER, Marie LAGIER) et 4 abstentions (Ghislaine GARCIA., Nancy PERNIN-JAUME, Carole CHAUVET)

Carole Chauvet indique que sur le plan de financement, il n'y a pas de discussion puisque la commune sollicite au taux le plus élevé.

François Lagier demande qui va réaliser les travaux.

Monsieur le Maire dit qu'on en est pas là puisqu'on demande les subventions à ce stade.

François Lagier demande comment ça va se passer, sur le principe puisqu'il y a environ 50 000€ de travaux.

Monsieur le Maire répond que la commune n'ayant pas les compétences en interne, un appel d'offre sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte à l'unanimité (14 voix pour) le plan de financement de la rénovation de l'éclairage public

#### Finances

##### Budget lotissement

- ✓ **Clôture du budget en 2023**

Monsieur Guieu rappelle au conseil municipal que le budget annexe du lotissement Les Pignans a été ouvert par délibération n°31/2017 en date du 13 avril 2017 afin de répondre à la création du lotissement à Saint Jean.

Compte tenu que les terrains sont tous vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister dès 2023.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement du résultat au budget principal de la commune seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2023, après approbation du compte administratif de 2022 ainsi que du compte de gestion de 2022 dressé par le comptable public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- Accepte la clôture du budget annexe du lotissement en 2023 à l'unanimité.

#### Questions diverses

Michèle Tetenoire indique que Véolia, dans le cadre de la réparation d'une fuite, coupera l'eau le lendemain, de 9h à 12h, dans le village. Les mots ont été distribués.

Monsieur le Maire indique qu'un prochain conseil municipal aura lieu le 29/12 afin de délibérer sur le plan de financement de la Grange Joubert.

Philippe Minier indique que frère Luc de l'Abbaye de Boscodon lui a signalé que le passage pour aller à l'abbaye est très gelé et demande ce que la commune peut faire.

Monsieur le maire répond que du gravier sera mis.

Etienne Berenguel dit que la benne à déchets verts n'a pas été enlevée au camping, elle est pleine.

Monsieur le Maire répond que Marielle Tréhout, entre les préparations de délibérations, n'a pas eu le temps de s'en occuper mais le fera dès que possible.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35*

**La secrétaire de séance, Michèle TETENOIRE**

**Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.**